

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 37	Absent(s) excusé(s) : 6	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 2
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 13 juin 2017

Vote(s) pour : 39  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 19 juin 2017,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

### Point n°2017-06-19-BD-6 :

**Opéra-Théâtre de Metz Métropole - Saison 2017/2018 : Fixation du tarif et des quantités de programmes de salle.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Bureau en date du 2 juillet 2012 réservant à Metz Métropole, à partir de la saison 2012-2013, la confection et la vente des programmes à l'occasion des spectacles lyriques et chorégraphiques produits par l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole,

VU la demande formulée par le Trésorier Payeur Municipal qu'un nombre prédéterminé d'exemplaires du programme soit fixé pour chacun des spectacles, en distinguant les exemplaires payants des exemplaires gratuits réservés pour être remis aux artistes (premiers rôles, chef d'orchestre, équipe de maîtrise d'œuvre), aux journalistes et critiques, aux personnalités invitées ou destinés à l'archivage,

### DECIDE :

- de fixer ces quantités pour la saison 2017-2018 selon le tableau joint à la présente délibération,
  - de maintenir le prix de vente unitaire des programmes à 2,50 € HT (+TVA au taux en vigueur),
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer à cette fin tout document contractuel éventuel.

Pour extrait conforme  
Metz, le 20 juin 2017

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

DIRECTION DE LA PROMOTION CULTURELLE ET TOURISTIQUE  
OPERA-THEATRE DE METZ METROPOLE

EDITION DE PROGRAMMES SAISON 2017-2018  
REPARTITION/SPECTACLE

TITRE	DATES DE REPRESENTATION	TOTAL EXEMPLAIRES	dont payants	dont gratuits
LA BOHEME	29/9, 1 et 3/10/2017	500	350	150
L'OISEAU DE FEU/EXODE	14, 15 et 17/10/2017	500	350	150
DON PASQUALE	17, 19 et 21/11/2017	500	350	150
L'AUBERGE DU CHEVAL BLANC	21, 22, 23, 26 et 31/12/2017, 1/1/ 2018	800	650	150
EUGENE ONEGUINE	2, 4 et 6/2/2018	500	350	150
DON JUAN/LES AMOURS DE...	16, 17 et 18/3/2018	500	350	150
IL BARBIERE DI SIVIGLIA	15, 17 et 19/4/2018	500	350	150
SAMSON ET DALILA	1, 3 et 5/6/2018	500	350	150

## BORDEREAU D'ENVOI

### Destinataire

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 19 juin 2017.</i>		Contrôle de légalité
<b>Point 6</b> – Opéra-Théâtre de MM : saison 2017/2018 – fixation du tarif et des quantités de programmes de salle. X	1	
<i>Annexe</i> : Tableau récapitulatif.	1	
<b>Point 7</b> – CRR – actualisation des conditions d'exonération, d'enregistrement, de scolarité et de proratisation pour l'année scolaire 2017-2018 et adoption d'un règlement d'application de la tarification générale pour l'année scolaire 2017-2018. X	1	
<i>Annexe</i> : Règlement.	1	
<b>Point 8</b> – Complexe sportif Val Saint-Pierre à Jury – Création d'un tarif pour une animation sportive pendant les vacances scolaires. X	1	
<b>Point 9</b> – Adhésion à la Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain. X	1	
<i>Annexe</i> : Statuts.	1	
<b>Point 10</b> – Convention de partenariat avec la Ville de Metz et le CEREMA. X	1	
<i>Annexe</i> : Convention de partenariat.	1	
<b>Point 11</b> – ZAC du Parc du Technopôle : approbation de l'avenant 1 à la convention de concession d'Aménagement. X	1	
<i>Annexe</i> : Avenant 1.	1	
<b>Point 12.1</b> – ZAE Actipôle – Petite Voëvre : avenant 1 à la convention de maîtrise foncière opérationnelle Metz – Actipôle – Rue des Potiers d'Étain – restructuration de foncier industriel signée par la Ville de Metz, l'EPFL et Metz Métropole. X	1	
<b>Point 12.2</b> – ZAE Actipôle – Petite Voëvre : acquisition de terrains situés boulevard Solidarité à Metz. X	1	
<i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
<b>Point 12.3</b> – ZAE Actipôle – Petite Voëvre : cession d'un terrain situé boulevard Solidarité à Metz à la Société CERP Rhin Rhône Méditerranée. X	1	
<i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b>		
<b>9 délibérations dont 7 accompagnées d'annexes.</b>		

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE  
D.C.L.  
22 JUN 2017  
ARRIVÉE  
CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ



Fait à Metz, le 20 juin 2017

Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL